Département de l'Hérault ARRONDISSEMENT **DE BEZIERS**

Objet:

Modification du Tableau de l'effectif communal

 $N^{\circ}: D-2022-12-05-04$

Nombre de Membres

Afférents En exercice Qui ont pris part Au conseil à la délibération 23

Envoyé en préfecture le 08/12/2022

Reçu en préfecture le 08/12/2022 Affiché le 08 DEC. 2022

ID: 034-213401359-20221205-D2022_12_05_004-DE

Après dépôt en Préfecture De l'Hérault, le R DEC 2027 Et publication ou notification Du

08 DEC. 2022 e Maire :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LESPIGNAN

SEANCE DU 5 DECEMBRE 2022

Présents: Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Julien PUJOL, Julien RIBES, Solène PELLE, Ludivine ALBERT.

Procurations: M. Olivier MONROS à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Béatrice RIERA, Mme Laure GIMENO à M. M. Julien PUJOL.

Absente: Mme Myriam AGUILA

Secrétaire de séance : M. Bernard GUERRERE

Début de séance : 18h30

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 10 Octobre 2022, régularisant le tableau de l'effectif communal et précise qu'il convient de le mettre à jour pour permettre la prise en compte des avancements de grades du 1ier semestre 2023.

LE CONSEIL

Oui l'exposé de son Président, après en avoir délibéré,

APPROUVE, par 22 voix pour dont 3 procurations, le tableau comme suit :

Personnel permanent à temps complet :

- 1 Attaché principal territorial
- 1 rédacteur principal 1ière classe
- 1 Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal 1° classe
- 2 Adjoint administratif principal 1° classe
- 2 Adjoints administratifs principaux 2° classe
- 1 Adjoints administratif territorial
- 2 Brigadiers chef principaux
- 1 Animateur principal 1° classe
- 3 Adjoints d'animation principaux territoriaux 2° classe
- 1 Adjoints d'animation principaux territoriaux 1° classe
- 1 Ingénieur territorial
- 2 Techniciens principaux 1ière classe
- 2 Agents de maîtrise principaux
- 8 Adjoints techniques principaux 1° classe
- 2 Adjoints techniques principaux 2ième classe
- 3 Adjoints techniques territoriaux

Personnel permanent à temps non complet :

1 Adjoint technique (à raison de 20h/semaine)

Personnel non permanent / vacataires :

- 2 Assistants d'enseignement artistiques à temps incomplet
- 2 Adjoints techniques territoriaux

Personnel sous contrat aidé par l'Etat / CDD temps complet :

- 6 Contrats PEC 20h pouvant être complétés selon besoins des services
- 1 Adjoint technique territorial

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

Jean-François GUIBBERT

Bernard GUERRERE